

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 14 MARS 2024

CONVOCATION DU 7 MARS 2024

ORDRE DU JOUR

- 1° - Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2024
 - 2° - Travaux communaux
 - 3° - Pôle enfance rue du Tramway : demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et du Fonds Vert
 - 4° - Pôle seniors cour Saint-Denis : approbation de l'Avant-Projet Définitif et lancement de la procédure de passation des marchés de travaux
 - 5° - Personnel : création d'un poste d'ingénieur territorial
 - 6° - Personnel : création d'un poste de rédacteur territorial
 - 7° - Personnel : création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
 - 8° - Interventions d'un archiviste itinérant mis à disposition par le centre de gestion du Bas-Rhin
 - 9° - Communication sur les principales décisions prises par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg
 - 10° - Divers et communications
-

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean HUMANN

Mesdames et Messieurs les Adjointes

Bernadette COSTE – André DEPPEN - Sabine HEMMERLING - André MATHIS

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Audrey ANDRESS - Marie-Annick BURNET – Jean-Paul FEUERMANN - Pierre FRIEDRICHS – Alain GRADT - Laurent JOUGUELET – Véronique LATTEUX – Jean-Bertrand POUS - Simone ROLLING – Nicole STROH - Christophe WEBER

Etaient absents excusés :

Madame Rachel SALZARD HEID avec pouvoir à Madame Audrey ANDRESS
Monsieur Christian SCHUSTER avec pouvoir à Monsieur André MATHIS
Madame Florence ZIMMERLIN avec pouvoir à Madame Sabine HEMMERLING

Egalement présent :

Monsieur Sébastien LAENG, Directeur Général des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

1°- Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2024 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ** par les conseillers municipaux présents lors de cette réunion.

2°- Travaux communaux

2.1 Aménagement du parvis et du carrefour de la mairie

M. Le Maire explique que dans le cadre du chantier en voie d'achèvement il reste encore à mettre en place le mobilier (potelets, assises, table de pique-nique...), à effectuer l'engazonnement, à refaire le garde-corps devant la mairie, l'éclairage de sa façade ainsi que la remise en peinture du préau et l'escalier qui permettra de le relier à la rue de la Salle des Fêtes. A certains endroits des niches ont été gardées dans les parterres pour le fleurissement annuel. L'armoire à livres est désormais en place.

En réponse à M. FRIEDRICH, M. Le Maire précise que des arceaux à vélo seront installés dans le parc, sous le préau et sur le parvis devant la mairie.

M. le Maire rappelle aussi que la commune va acquérir un panneau d'affichage numérique légal qui trouvera sa place sous le préau.

2.2 Aménagement de l'entrée de ville rue de Geispolsheim

M. Le Maire indique que ce chantier de compétence Eurométropole touche à sa fin ; il reste à réaliser l'engazonnement et le marquage au sol. Il faut relever qu'un usager a complimenté la commune pour le choix des bulbes.

2.3 Plantations

M. Le Maire informe l'assemblée de la réalisation de plusieurs chantiers de plantation par le service technique de la commune : placette rue des Violettes où il manque encore les arbres qui seront plantés par l'Eurométropole, carrefour rue de Geispolsheim / rue des Jardins et îlot central au niveau du square Vogel. Des riverains ont exprimé leur satisfaction pour la qualité des aménagements.

2.4 Infiltrations Envol

M. Le Maire fait part des problèmes d'infiltration d'eau en toiture en cas de forte pluie qui ont été récemment détectés à l'Envol. L'intervention d'une entreprise est prévue fin mars mais l'ampleur des désordres ne peut pas encore être évaluée.

2.5 Entretien stade

M. Le Maire indique qu'un passage de balayeuse est programmé pour la piste autour du stade.

3°- Pôle enfance rue du Tramway : demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et du Fonds Vert

M. Le Maire informe l'assemblée que le permis de construire relatif au pôle enfance a été déposé fin février et est à l'instruction. Les études de la phase PRO sont en cours.

M. Le Maire explique que les principales demandes de subvention ont également été finalisées. S'agissant des demandes de subvention déposées au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et du Fonds Vert, le service de la Préfecture du Bas-Rhin en charge de l'instruction a sollicité une mise à jour du plan de financement. C'est l'objet du présent projet de délibération.

Le projet de pôle enfance de la rue du Tramway intègre la construction neuve d'une école maternelle de 5 classes et d'une Maison d'Assistants Maternels de 16 places, l'aménagement d'un parking attenant, le réaménagement de la rue de la Blieth (maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole transférée à la commune pour la voirie qui reste de compétence communautaire) et la requalification de la rue du Tramway qui passera de compétence communale au droit du groupe scolaire pour devenir une place piétonne desservant les différentes structures enfance. Le démarrage du chantier est prévu cet été.

Le futur pôle enfance se veut exemplaire sur de nombreux aspects environnementaux :

- Usage massif dans la construction de matériaux biosourcés et de bois d'origine locale ;
- Production de chaleur et de rafraîchissement par la géothermie de surface via l'installation d'une pompe à chaleur eau/eau sur nappe, pour les bâtiments neufs mais également les bâtiments existants du groupe scolaire (alimentés aujourd'hui par le gaz) ;
- Production d'électricité photovoltaïque par l'installation de panneaux solaires en toiture de la nouvelle école maternelle en vue de l'autoconsommation collective des bâtiments communaux ;
- Gestion intégrée des eaux pluviales de la totalité de l'emprise du pôle enfance avec déconnexion du réseau d'assainissement des voiries existantes ;
- Végétalisation importante du site avec de nombreuses plantations d'arbres ;
- Requalification et déminéralisation de la rue du Tramway au droit du pôle enfance qui devient un mail piétons/cycles réservé aux modes de déplacement doux.

M. Le Maire rappelle que sur le coût prévisionnel total de 4 862 170 € HT validé par le Conseil Municipal à l'issue du rendu APD, le montant afférent aux travaux de réaménagement de la rue de la Blieth qui s'élève à 204 910 € HT est pris en charge par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le cadre de sa compétence voirie. En effet, le réaménagement de la rue de la Blieth fait l'objet d'un transfert de maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg à la commune d'Entzheim.

De ce fait, le coût prévisionnel de travaux sur lequel s'appuie le plan de financement des demandes de subvention s'élève à 4 657 260 € HT.

OUI l'exposé de M. Le Maire,

VU le projet de pôle enfance rue du Tramway et l'approbation de son rendu APD par le Conseil Municipal en date du 18 janvier 2024,

VU les demandes de subvention déposées pour ce dossier auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et du Fonds Vert

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de pôle enfance rue du Tramway avec ses différentes composantes, pour un montant total de 4 657 260 € HT ;

AUTORISE M. Le Maire à solliciter pour le pôle enfance rue du Tramway des subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 et du Fonds Vert suivant le plan de financement détaillé ci-après :

DEPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
TRAVAUX			AIDES PUBLIQUES		
			– Union européenne		
			– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	1 862 904,00 €	40,00
			– ÉTAT : Fonds vert	108 025,00 €	2,32
			– Région : amélioration cadre de vie		
			– Région : Climaxion photovoltaïque	19 350,00 €	0,42
			– ADEME : Climaxion géothermie de surface	91 537,00 €	1,97
			– Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin	134 400,00 €	2,89
			– CEA : fonds d'attractivité		
			– Autres		
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	2 216 216,00 €	47,59
			Autofinancement	2 441 044,00 €	
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	2 441 044,00 €	52,41
Recettes nettes générées par l'investissement					
TOTAL DÉPENSES	4 657 260,00 €	100,00	TOTAL RESSOURCES	4 657 260,00 €	100,00

PRECISE que les crédits nécessaires aux travaux seront inscrits au budget primitif 2024

4°- Pôle seniors cour Saint-Denis : approbation de l'Avant-Projet Définitif et lancement de la procédure de passation des marchés de travaux

En marge de ce point, M. Le Maire évoque le recours gracieux adressé par l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA) à l'encontre du permis de démolir portant sur l'ensemble immobilier sis 3, rue Saint-Denis et compris dans le périmètre du projet de pôle seniors. A l'initiative de M. Le Maire, une réunion a été organisée avec l'ASMA en date du 1^{er} mars, en présence de l'architecte Mme RICHTER, pour évoquer ce recours gracieux. A l'issue de cette réunion, après une présentation détaillée du projet et de riches échanges, un accord a été trouvé avec l'ASMA qui acte la préservation de la maison d'habitation et la démolition de la grange. Un nouveau permis de démolir sera déposé pour cela et le projet de pôle seniors ajusté pour tenir compte du maintien en l'état de la maison.

M. Le Maire propose aux élus du Conseil Municipal d'accepter ce compromis qui prévoit finalement la non-déconstruction de la maison mais la démolition de la grange dont l'emprise au sol est importante sachant par ailleurs que cet accord amiable n'obère pas la faisabilité du projet actuel.

M. Le Maire ajoute que l'issue d'un recours contentieux n'est jamais certaine et que la capacité de nuisance de l'association - forte de plus de 1000 membres - risque d'être contre-productive pour l'image de la commune. Il souhaite prioritairement que la dynamique positive autour du projet communal soit préservée.

Après l'exposé de M. Le Maire, M. DEPPEN souhaite porter à la connaissance de ses collègues certains points de détail du contenu du recours gracieux déposé par le cabinet d'avocats intervenant pour le compte de l'ASMA.

Il relève notamment que les avocats admettent que la propriété sise 3, rue St Denis n'a pas été classée « bâtiment remarquable » par l'Eurométropole sur avis de l'ADEUS mais qu'elle présente un certain intérêt patrimonial avéré. M. DEPPEN estime qu'il s'agit là d'une formulation plutôt vague, sujette à contestation.

M. DEPPEN mentionne également un avis circonstancié d'une fonctionnaire d'Etat qui, en sa qualité d'Architecte des Bâtiments de France, fait valoir que la démolition projetée de la propriété visée altérerait le tissu patrimonial du cœur d'Entzheim par le vide généré en cas de déconstruction. Selon M. DEPPEN, cette argumentation est également sujette à caution. Il s'étonne par ailleurs que l'avis de l'ABF daté du 22.1.2024 soit si détaillé alors que ni M. le Maire ni les services de la commune n'avaient été sollicités par l'ASMA pour pouvoir accéder aux lieux afin de visiter le site. On peut dès lors s'interroger sur la pertinence des observations formulées l'ABF.

En sa qualité d'adjoint au Maire chargé des finances, M. DEPPEN déplore que le courrier du cabinet d'avocats porte un jugement sur le financement des travaux de réhabilitation entrepris Cour St Denis en estimant que l'opération a été largement subventionnée. Cette remarque peut être qualifiée d'inopportune car elle n'apporte rien au fond du dossier.

M. DEPPEN tient à rappeler que la commune a consacré un budget de 700 000 € à cette restauration dont environ 50 000 € en honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'architecte du patrimoine.

En conclusion, M. DEPPEN se range à l'avis de M. le Maire et approuve le compromis trouvé entre l'ASMA et la commune d'Entzheim afin de ne pas retarder le projet de construction du pôle seniors. Il regrette toutefois que des collectifs puissent influencer sur des décisions officielles prises par des élus dûment mandatés par leurs électeurs pour gérer une collectivité.

M. Le Maire s'associe à ces propos. Il regrette à la fois la forme et le fond de ce recours contentieux adressé par l'ASMA. Sur la forme, l'ASMA a réagi sans avoir été au préalable sur place, et sans avoir sollicité un rendez-vous pour discuter de ce sujet auprès de la commune. Sur le fond, cela pose un problème de démocratie : le Conseil Municipal a voté à l'unanimité en faveur du projet et le Conseil Municipal exerce le mandat que lui donne la démocratie représentative.

M. Le Maire souhaite au final ne retenir que l'objectif à atteindre afin que l'intérêt collectif l'emporte.

M. Le Maire fait part ensuite à l'assemblée de la réunion de rendu de l'avant-projet définitif du pôle seniors de la cour Saint-Denis qui s'est déroulée le 29 février 2024 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait, lors de sa séance du 23 novembre 2023, approuvé l'avant-projet sommaire relatif au pôle seniors cour Saint-Denis, pour un montant estimatif de travaux de 4 278 050 € HT pour la tranche ferme et de 340 000 € HT pour la tranche optionnelle consistant en la création d'un parc intergénérationnel.

Depuis cette séance, l'équipe de maîtrise d'œuvre a donc remis l'avant-projet définitif, conformément au planning convenu. M. Le Maire présente les principales modifications d'ordre technique qui ont été apportées dans le cadre de l'APD :

- ➔ Aménagements extérieurs : cour retravaillée et en gravier fin (pavés en option) ; parking enherbé et arboré ;
- ➔ Changements de certains matériaux : enduit avec soubassement en béton, bois ajouré en façades, charpente en fermettes ;
- ➔ Aménagements intérieurs de la dépendance.

M. Le Maire fait part du nouveau coût prévisionnel actualisé des travaux en phase APD, qui s'élève à 4 426 591 € HT (5 311 909,20 € TTC).

M. Le Maire indique qu'il appartient désormais au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet définitif relatif au pôle seniors cour Saint-Denis, remis par le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est RICHTER Architectes et Associés de Strasbourg.

Par ailleurs, M. Le Maire explique que le marché conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre prévoit que dès que le coût prévisionnel des travaux est arrêté sur la base des études d'Avant-Projet Définitif, à programme et à mission constants, le montant définitif de la rémunération est obtenu par le produit du taux global de rémunération par le coût prévisionnel des travaux établi sur la base des conditions économiques du mois M0 (octobre 2022).

Toutefois, au vu du dépassement du montant de travaux estimé par la maîtrise d'œuvre par rapport au budget prévisionnel alloué par la commune, et d'un commun accord, il est proposé de réduire à 13,30 % (au lieu de 13,54 %) le taux de rémunération pour la mission de base appliqué sur le coût prévisionnel des travaux en phase APD établi sur la base des conditions économiques du mois M0 qui s'élève à 4 297 661 € HT. Le nouveau total des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre, arrêté en phase APD, s'élève ainsi au montant de 606 053 € HT (mission de base + missions complémentaires).

M. Le Maire observe que le coût prévisionnel du projet a augmenté de +16,5% par rapport au rendu concours.

M. DEPPEN espère que cette hausse sera compensée lors de l'ouverture des plis au moment de la passation des marchés de travaux dans la mesure où les devis des entreprises tendent vers une baisse atteignant parfois les 15% comparés aux prix pratiqués en 2023.

M. Le Maire ajoute que cette question du coût a été abordée lors de la dernière commission des finances ; la commune a obtenu des assurances du milieu bancaire concernant la faisabilité financière des deux importants projets d'investissement en cours.

M. Le Maire ajoute que la prochaine étape, en cas d'approbation par le Conseil Municipal, sera le dépôt du permis de construire.

OUI l'exposé de M. Le Maire,

VU l'Avant-Projet Définitif remis par le groupement de maîtrise d'œuvre,

VU la réunion de travail relative au rendu APD qui s'est déroulée le 29 février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif relatif au pôle seniors cour Saint-Denis établi par le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est RICHTER Architectes et Associés de Strasbourg, pour un montant prévisionnel de travaux de 4 426 591 € HT (5 311 909,20 € TTC) ;

APPROUVE la fixation de la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est RICHTER Architectes et Associés de Strasbourg à un montant de 606 053 € HT (727 263,60 € TTC) en appliquant un nouveau taux d'honoraires de 13,30 % pour la mission de base au coût prévisionnel des travaux en phase APD établi sur la base des conditions économiques du mois M0 qui s'élève à 4 297 661 € HT ; la rémunération des missions complémentaires restant inchangée.

PRECISE que ce calcul est effectué en dérogation du Cahier des Clauses Administratives Paritaires du marché de maîtrise d'œuvre et d'un commun accord avec le contractant, sous la forme d'un avenant au marché,

et **AUTORISE** M. Le Maire à signer pour cela l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre ;

MANDATE pour la réalisation de ces travaux M. Le Maire en vue de la passation des marchés de travaux sous la forme d'une procédure adaptée (article L. 2123-1 et articles R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique), précédée d'une publicité et mise en concurrence ;

et **AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces marchés ;

AUTORISE M. Le Maire à déposer le permis de construire et toutes demandes d'autorisations administratives afférentes à ce projet ;

AUTORISE M. Le Maire à solliciter pour le pôle seniors de la cour Saint-Denis les subventions et cofinancements les plus élevés de l'Europe, de l'Etat, de la Région Grand-Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace, du dispositif Climaxion, de l'ADEME, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, des organismes de retraite, sociaux ou familiaux ou auprès de tout autre organisme ;

PRECISE que les crédits nécessaires aux travaux seront inscrits au budget primitif 2024.

5°- Personnel : création d'un poste d'ingénieur territorial

M. Le Maire explique que le poste de responsable des services techniques de la commune d'Entzheim a fait l'objet depuis 2018 de deux contrats à durée déterminée d'une durée de 3 années, sur le grade d'ingénieur territorial, et dont le dernier arrive à échéance. Ce grade d'ingénieur correspond au niveau de responsabilité et de technicité attendu par la commune pour ce poste.

A l'issue de cette période de deux fois 3 années, et en l'impossibilité de recruter un ingénieur titulaire répondant aux exigences de la commune, M. Le Maire propose la pérennisation du poste d'ingénieur sous la forme d'un CDI, dont la rémunération est fixée sur la base d'un échelon déterminé par le Conseil Municipal.

Dans ce but, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de créer à la date du 1^{er} mars 2024 un poste d'ingénieur à temps complet en CDI, rémunéré sur la base de l'échelon 10 de la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SUR PROPOSITION de M. Le Maire,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

A L'UNANIMITE

DECIDE de créer à compter du 1^{er} mars 2024 un poste d'ingénieur à temps complet en Contrat à Durée Indéterminée au sein des effectifs de la commune d'Entzheim ;

PRECISE que la rémunération de ce poste sera effectuée sur la base de l'échelon 10 de la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à ce recrutement ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2024.

6°- Personnel : création d'un poste de rédacteur territorial

M. Le Maire explique que suite à la réussite d'un agent du service administratif au concours interne de rédacteur territorial, il convient de créer le poste afin de pouvoir le nommer. Cet agent donne pleinement satisfaction dans l'exercice de ses fonctions.

Dans ce but, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de créer à la date du 1^{er} avril 2024 un poste de rédacteur à temps non complet (32/35^{ème}).

M. DEPPEN se déclare ravi de cette rapide nomination car dans la majorité de cas similaires, les collectivités territoriales tardent souvent à nommer le ou la lauréat(e) d'un concours administratif.

SUR PROPOSITION de M. Le Maire,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE de créer à compter du 1^{er} avril 2024 un poste de rédacteur à temps non complet à hauteur de 32/35^{ème} au sein des effectifs de la commune d'Entzheim ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette promotion ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2024.

7°- Personnel : création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

M. Le Maire explique que pour répondre aux besoins de personnel du service technique, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

La création de ce poste à temps non complet (16/35^{ème}) permettra le recrutement d'un agent par voie de mutation pour renforcer le service technique.

Dans ce but, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de créer à la date du 13 mai 2024 un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (16/35^{ème}).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SUR PROPOSITION de M. Le Maire,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

A L'UNANIMITE

DECIDE de créer à compter du 13 mai 2024 un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 16/35^{ème} au sein des effectifs de la commune d'Entzheim ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à ce recrutement ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2024.

8°- Interventions d'un archiviste itinérant mis à disposition par le centre de gestion du Bas-Rhin

M. Le Maire indique que, comme chaque année, des journées d'intervention d'un archiviste itinérant mis à disposition par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin sont nécessaires. Le coût de cette intervention s'élève à 360 € par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

AUTORISE M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin une convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant pour 2 journées d'intervention ;

PRECISE que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation qui s'élève à 720 € seront inscrits à l'article 6218 du Budget Primitif 2024.

9°- Communication sur les principales décisions prises par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

M. Le Maire évoque les séances du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 9 février 2024 : 50 points à l'ordre du jour.
Un conseil marqué par le débat d'orientations budgétaires et la présentation de différents rapports.**

Ce conseil de l'Eurométropole est marqué par le débat d'orientations budgétaires. Il permet de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique métropolitaine. Ainsi, l'Eurométropole poursuit la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté au

Conseil métropolitain du 4 février 2022, en prenant en compte le contexte inédit auquel l'Eurométropole est confrontée : inflation, crise énergétique, impacts sociaux inédits.

C'est une situation financière maîtrisée qui est présentée avec un PPI réajusté à 1,7 Mds€ sur la durée du mandat 2020-2026 et des efforts sur la maîtrise des charges de fonctionnement. Les charges de personnel sont estimées à 367,5M€ pour 2024 et on note une baisse du poste énergie de l'ordre de 8% par rapport à 2023. L'encours de dette est porté à 695 M€ pour 2024 avec une capacité de désendettement de 9,9 ans.

Comme chaque année, le conseil de l'Eurométropole a approuvé le programme d'investissement en matière d'aménagement et de travaux sur l'espace public. Ainsi, pour l'année 2024, l'enveloppe consacrée à ce programme s'élève à 30 M€ dont 13,72 M€ aux opérations du plan vélo.

Le conseil a également approuvé le bilan de la concertation préalable en vue de la mise en compatibilité du PLUi avec le Projet d'extension du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.

M. Le Maire précise que son groupe, auquel appartient le maire de Bischheim, a voté contre.

Zone à Faibles Emissions

M. Le Maire indique que la présidente de l'Eurométropole a expliqué l'impact de la ZFE avec le passage de l'agglomération en dessous des seuils réglementaires de qualité de l'air. La ZFE pourrait disparaître définitivement si l'Eurométropole reste pendant 3 années sous les seuils, mais pourrait être maintenue en cas de diminution des seuils européens. En tout état de cause, la ZFE est pour l'instant incitative mais pas répressive.

10°- Divers et communications

Conseils d'école

M. Le Maire évoque les derniers conseils d'école qui se sont tenus le 19 février pour l'école maternelle et le 20 février pour l'école élémentaire.

M. Le Maire informe l'assemblée du projet de création d'une association de parents d'élèves afin de pouvoir mener des projets en dehors des écoles.

Préparation du budget 2024

M. Le Maire rappelle le planning des réunions budgétaires à venir :

- Commission plénière budget le jeudi 21 mars à 20h30

- Conseil Municipal le jeudi 4 avril à 20h30

Nouveau relais CTS

M. Le Maire indique que le tabac sis au 35 route de Strasbourg est désormais un relais CTS. Cela permettra aux clients de la CTS de se rendre à ce relais pour recharger leur abonnement de leur carte badgeo. Il est également possible d'y acheter des billets sans contact ou des cartes badgeo multi.

Calendrier de collecte des déchets

M. Le Maire donne connaissance du courrier de réponse de l'Eurométropole du 6 février à son courrier de réclamation concernant le calendrier de collecte des déchets 2024 en raison du nombre de plus en

plus faible des déchetteries mobiles et vertes organisées les samedis à Entzheim. Le service collecte et valorisation des déchets indique qu'il examinera les possibilités de répondre aux attentes de notre commune.

- Nettoyage de printemps

M. Le Maire rappelle que l'organisation du nettoyage de printemps a fait l'objet d'une réunion de préparation avec la commission cadre de vie et environnement le 7 février dernier. Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 23 mars à 9h00.

- Concert anniversaire de la Concorde

M. Le Maire évoque le concert des 100 ans de la Concorde qui a eu lieu ce dimanche 10 mars à l'Escale, dans une ambiance conviviale et devant une salle pleine.

- Chasse aux œufs

M. Le Maire fait part d'une chasse aux œufs organisée par l'association les MAM Z'Ailes d'Entzheim sur le site de la cour Saint-Denis, le lundi 1^{er} avril de 10h à 12h. Mme ANDRESS précise que cette animation concerne les enfants de 2 à 10 ans ; le tract a été diffusé au niveau des écoles.

- Annulation trophée Garbolino

M. Le Maire informe de l'annulation de ce concours de pêche, en raison du problème de fourniture de poissons d'élevage.

- Festival jeune public

M. Le Maire indique que le programme du festival, distribué aux membres du Conseil Municipal, sera diffusé dans les prochains jours dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune. M. DEPPEN présente le programme, avec un focus sur les animations du samedi et la journée festive du dimanche. La semaine de festival a été cette année légèrement décalée pour tenir compte des dates de vacances scolaires.

- Inauguration du parvis et du carrefour de la mairie

M. Le Maire rappelle que l'inauguration du parvis et du carrefour de la mairie aura lieu le samedi 18 mai à 10h30. Il faudra veiller à la bonne articulation avec le festival jeune public.

- Congrès donateurs de sang

M. Le Maire évoque également le congrès de l'Union départementale des Donneurs de sang qui aura lieu le week-end du 20-21 avril à l'Escale.

- Elections européennes

M. Le Maire rappelle la date du scrutin européen en France qui aura lieu le dimanche 9 juin. Les élus du Conseil Municipal seront appelés à être de permanence pour la tenue des bureaux de vote.

- Bureau de Poste

Interrogé par M. FEUERMANN, M. Le Maire répond que l'ouverture du bureau de poste est pour l'instant maintenue, mais avec des horaires réduits.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance à 22h05.